

**COMMUNE DE CHATILLON-SUR-CHALARONNE (Ain)**

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2023**

**N°DCM-2023-059**

**OBJET :**

**DOMAINE ET PATRIMOINE**

Raccordement de la nouvelle  
gendarmerie au réseau  
électrique

Convention de servitude avec  
Enedis

Membres en exercice : 27

Membres présents : 16

Membres votants : 26

L'an deux mille vingt-trois le lundi vingt-six juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Châtillon-sur-Chalaronne, s'est réuni en mairie, après convocation en date du 20 juin 2023, sous la présidence de M. Patrick MATHIAS, Maire.

M. le Maire ouvre la séance, il procède à l'appel des conseillers :

**Étaient présents :** M. MATHIAS - Mme BIAJOUX - M. JACQUARD - M. MORIN - Mme ROBIN - M. CURNILLON - Mme RAVOUX - Mme BROCHARD - M. DI CARLO - Mme BUJALANCE MERLIN - M. GINDRE - M. DECOMBLE - M. JANNET - M. LEGRAS - Mme D'ALMEIDA - M. FROMONT.

**Absents ayant donné un pouvoir :**

M. PERREAULT représenté par M. JACQUARD - Mme BAS-DESFARGES représentée par Mme RAVOUX - M. MARTINON représenté par M. MATHIAS - Mme SOUPE représentée par Mme ROBIN - Mme COUTURIEF représentée par M. DI CARLO - Mme FETTET-RICHONNIER représentée par M. CURNILLON - M. POCHON représenté par M. MORIN - M. DUPUPET représenté par Mme BUJALANCE MERLIN - Melle ROUSSEL représentée par Mme BIAJOUX - Mme COLLOVRAY représentée par M. JANNET.

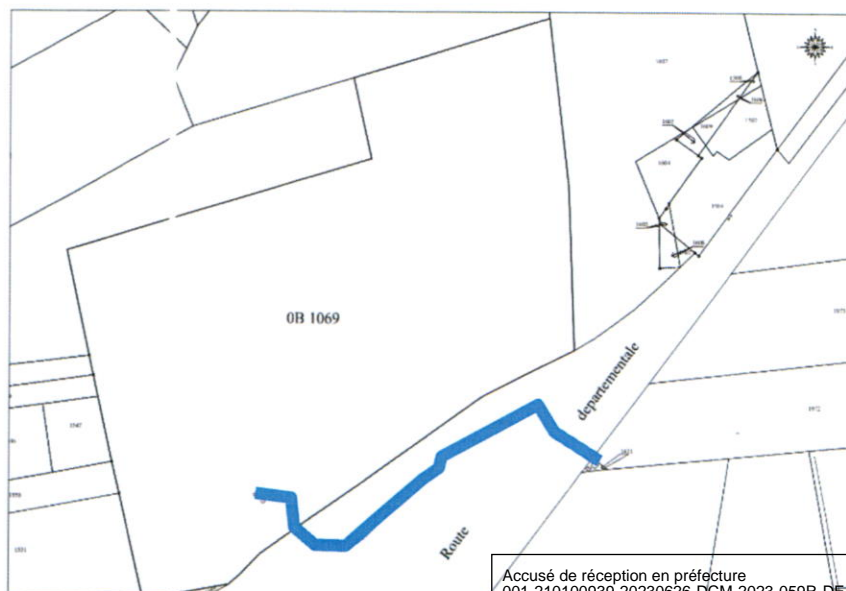
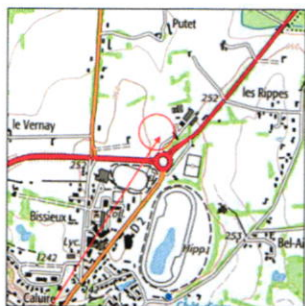
**Absente :** Mme CARLOT-MARTIN.

Mme Sylvie BIAJOUX est élue pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

\* \* \*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Monsieur JACQUARD indique aux conseillers municipaux que, dans le cadre du raccordement au réseau électrique de la nouvelle gendarmerie et de ses 11 logements, Enedis a adressé en mairie, le 21 juin 2023, un projet de convention de servitude. Cette convention doit permettre l'installation permanente, sur la parcelle communale cadastrée section B n°1069, d'une ligne électrique souterraine d'une puissance de 400 volts. Les travaux de branchement du site au réseau public étant programmé au plus tard début juillet 2023, il convient d'autoriser cette occupation permanente du Domaine Public sur une longueur de 29 mètres, l'indemnité unique et forfaitaire étant fixée à l'euro symbolique. Les plans de localisation et d'implantation sont les suivants :



Accusé de réception en préfecture  
001-210100939-20230626-DCM-2023-059R-DE  
Date de réception préfecture : 05/07/2023

**Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité (26 voix pour),**

**APPROUVE** le projet de convention de servitude pour le raccordement de la nouvelle gendarmerie au réseau électrique, au lieu dit « Ripasson »,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention avec Enedis, ainsi que toutes pièces permettant sa mise en œuvre.

Ainsi délibéré le 26 juin 2023

Le Maire,  
Patrick MATHIAS



Acte rendu exécutoire après :  
Affichage ou notification

Le :

04 JUL. 2023

Et dépôt en Préfecture

Le :

04 JUL. 2023

Pour extrait conforme.

Au registre sont les signatures.

Accusé de réception en préfecture  
001-210100939-20230626-DCM-2023-059R-DE  
Date de réception préfecture : 05/07/2023